

Le tremblement de terre politique (1755-1759)

« *Le Portugal accablé et ébranlé* »³⁴³

José Subtil

Universidade Nova de Lisboa

En me référant aux répercussions politiques du tremblement de terre de 1755, je me propose de mettre en évidence les pratiques politiques et administratives qui découlèrent de la tragédie et qui marquèrent le calendrier de la centralisation du pouvoir au Portugal, à la fin de l'Ancien Régime. De fait, les événements naturels eurent une influence profonde sur le système d'organisation du pouvoir et sur les relations entre la Couronne et la Noblesse, ainsi qu'entre l'Église et le Royaume. On peut dire que les faits qui orientèrent le processus politique dans la seconde moitié du XVIII^e siècle furent, sans aucun doute, le tremblement de terre (1755)³⁴⁴, l'attentat régicide manqué (1758) et

³⁴³ Ce sous-titre est emprunté à Inês Morais VIEGAS, Sara LOUREIRO, José SUBTIL et *alii*, éd., *Portugal Aflito e Conturbado pello Terramoto do anno de 1755*, Lisboa, 1759-1761, Lisbonne, Divisão de Gestão de Arquivos da Câmara Municipal, 2010. Une première version du texte proposé ici est parue en langue portugaise dans cette édition, accompagnant le manuscrit, Chapitre 3, « As repercussões políticas do terramoto », p. 241-284.

³⁴⁴ Sur les répercussions du tremblement de terre en Europe, voir Ana Cristina ARAÚJO, « 1755, l'Europe tremble à Lisbonne », in Antoine COMPAGNON et Jacques SEEBACHER, dir., *L'Esprit de l'Europe – Dates et lieux*, Paris, Flammarion, 1993, p. 125-130. Du même auteur, « O Desastre de Lisboa e a Opinião Pública Europeia », in *Estudos de História Contemporânea*,

l'expulsion des jésuites (1759), les deux derniers s'inscrivant dans le contexte créé par le premier. Je mettrai ici en relation ces différents facteurs de transformation du système politique. Mon dessein est double : identifier les effets du chaos et du désordre provoqués par le séisme dans l'administration royale, d'une part ; mettre en lumière le caractère intégrateur, même si les effets en sont limités dans le temps, de l'intervention politique dont le but était d'apporter une solution aux troubles résultant de la catastrophe, d'autre part. Ce souci d'intégration se traduisit, dans les faits, par l'association de personnalités très disparates à un gouvernement informel qui finirait par se dissoudre une fois assurées les conditions minimales de fonctionnement de la ville. En effet, une fois disparues les raisons qui soutenaient cette alliance conjoncturelle, le conflit éclata entre le groupe agglutiné autour du duc de Lafões, cousin du roi, et le groupe qui suivait le secrétaire d'État des Affaires Étrangères et de la Guerre, Sebastião José de Carvalho e Melo, futur comte d'Oeiras et marquis de Pombal. Cette hostilité eut pour effet une recomposition du noyau du gouvernement en faveur de Carvalho e Melo ce qui eut pour résultat immédiat d'aggraver un conflit dont les points culminants furent la conjuration contre le ministre en 1756, suivie de l'attentat contre le roi D. José en 1758. L'implication d'une partie de la noblesse dans ces conspirations devait être utilisée pour écarter du pouvoir le parti de la noblesse, opposé à la ligne réformiste. De même, l'alliance entre les jésuites et l'opposition au ministre devait créer les conditions pour le développement d'une offensive régaliennne qui conduirait à l'expulsion du Portugal de la Compagnie de Jésus. Cet enchaînement fébrile d'événements, qui se succédèrent sur une période de moins de quatre ans (entre le premier novembre 1755 et le 3 septembre 1759), consolida, par l'effet du risque et de la célérité, un processus de centralisation politique consistant dans le transfert,

Homenagem ao Professor Victor de Sá, Lisbonne, Livros Horizonte, 1991 (org. Centro de História da Universidade do Porto).

vers le gouvernement, formé par les secrétaires d'État et les intendants, de différents pouvoirs jusque alors éparpillés.

Ce processus, entièrement nouveau au Portugal, connut quatre phases distinctes. La première coïncida avec la destruction inattendue des conditions matérielles de soutien à l'appareil administratif et les dysfonctionnements qui s'en suivirent au sein des ressources humaines. La deuxième est marquée par l'activité d'un noyau informel de gouvernement qui assumait, provisoirement, la gestion de la crise. La troisième débuta avec l'affirmation du groupe politique identifié à Sebastião José de Carvalho e Melo, après le dénouement de la lutte pour le pouvoir marquée par la conspiration. Enfin, une quatrième phase correspond à la consolidation de ce même groupe, après l'attentat contre le roi et le démantèlement de la Compagnie de Jésus.

L'influence du tremblement de terre de 1755 sur l'évolution politique fut par ailleurs reconnue dans un ouvrage polémique publié à cette époque et attribué à Ange Goudar, où il est écrit :

De même que les crues sont indispensables aux fleuves qui débordent pour leur permettre de couler dans le lit naturel d'où ils étaient sortis, il peut y avoir des situations où, pour rétablir un État, il faut que cet État soit en partie détruit et que cela soit le fait d'un événement extraordinaire³⁴⁵.

³⁴⁵ « *Da mesma forma que as inundações são necessárias aos rios extravasados para os fazer correr no natural leito donde tinham saído, pode haver casos onde, para restabelecer um Estado, é necessário que um Estado seja em parte aniquilado, e que o seja por algum acontecimento extraordinário* ». *Discurso Político sobre as Vantagens Que o Reino de Portugal Pode Tirar da Sua Desgraça por ocasião do Terramoto do 1º de Novembro de 1755*, version portugaise du *Discours politique sur les avantages que le Portugal pourrait retirer de son malheur*, 1756, Academia das Ciências, manuscrito azul, n° 1.908. Sur ce livre et son auteur, voir José BARRETO, « *O Discurso Político falsamente atribuído ao Marquês de Pombal* », *Revista de História das Ideias*, I, 1982 (*O Marquês de Pombal e o Seu Tempo*), p. 385-422.

Le chaos et le désordre

L'effondrement de l'administration royale

Les récits de l'époque³⁴⁶, qui s'attardent sur l'état irrécupérable des locaux, des archives des tribunaux et des conseils royaux, nous offrent un aperçu du désordre provoqué par la dispersion physique des ministres du roi qui se réfugièrent dans leurs maisons de campagne, chez des amis ou des proches, ce qui rendit la réception des convocations extrêmement difficile³⁴⁷. Même ceux qui, après quelques jours, finirent par retourner à leur travail ne disposaient pas de lieux appropriés pour exercer leurs fonctions, et ce en dépit des efforts déployés pour que les corps des tribunaux, entièrement détruits par la tragédie, fussent reconstitués.

Malgré toutes ces difficultés, la première institution à reprendre ses activités fut la *Casa da Suplicação*, tribunal royal d'appel en dernière instance, qui s'installa provisoirement près de l'église de Santa Isabel, avec quelques ministres et son président, le duc de Lafões. Les séances avaient lieu à ciel ouvert, et les juges « examinaient les différentes requêtes assis sur des pierres de taille qui se trouvaient là ». Ce n'est que le 5 mai 1758, après avoir connu plusieurs installations provisoires, que la *Casa da Suplicação* se fixa dans le Rossio, dans les environs de l'ancien centre de la ville détruit.

Le *Desembargo do Paço*, tribunal suprême de la couronne, traitant la plupart des affaires de l'administration civile du royaume, ne reprit ses activités que le 10 janvier 1756, dans des locaux cédés par son président, le duc d'Aveiro. Il fut transféré plus tard dans une maison en bois « parfaitement construite et décorée », près du couvent de Jesus da Boa Morte, où il demeura jusqu'à la fin

³⁴⁶ Voir Ana Cristina ARAÚJO, *O Terramoto de 1755. Lisboa e a Europa*, Lisbonne, CTT, 2005.

³⁴⁷ Les citations suivantes sont extraites de I. Morais VIEGAS, S. LOUREIRO, J. SUBTIL et *alii*, éd., *op. cit.*, chapitre XVII.

des travaux de reconstruction des bâtiments du *Terreiro do Paço*, la place du Palais Royal.

Un autre tribunal, celui de la *Mesa da Consciência e Ordens*, Conseil de Conscience et des Ordres, concerné par les affaires religieuses et la gestion des ordres militaires, fonctionna d'abord dans un magasin militaire aménagé aux abords du couvent de Nossa Senhora das Necessidades. Il s'écoula quelque temps avant qu'il ne fût doté de nouvelles installations dans la zone du Rossio. Le *Conselho da Fazenda*, Conseil des Finances, connut le même sort : il se réunit d'abord dans des immeubles cédés par un de ses officiers et se tint durant de nombreuses années dans des installations provisoires. Il en alla de même pour d'autres conseils et tribunaux. Une grande majorité des organes de l'administration royale demeura longtemps inactive, faute d'installations adéquates. Ces énormes difficultés logistiques ne trouvèrent de solution que partielle et seulement au début des années 1770.

Alors que ces institutions étaient livrées au chaos, la réorganisation des services s'accompagna de l'apparition de nouveaux organismes qui héritèrent d'une partie de leurs compétences administratives. L'initiative réformatrice mentionnée en introduction commençait à tirer parti de l'impact de la tragédie.

Avant le tremblement de terre, tous ces tribunaux et conseils du roi étaient établis à proximité du Palais Royal ; ils étaient circonscrits à un petit territoire, ce qui facilitait le déplacement des officiers et les démarches bureaucratiques. La dispersion de ces différentes unités dans la ville et dans des régions périphériques bloqua leur fonctionnement normal. La distance entre les tribunaux contraignait les ministres et les officiers à de longs et permanents voyages :

Il leur fallait chaque jour marcher trois et quatre lieues pour se rendre aux Tribunaux et aux audiences, car telle était la

distance qui les séparait de plusieurs des lieux, fermes et maisons où ils habitaient. Ils devaient partir à l'aube et rentraient pour se reposer à la nuit tombée.

Il en était évidemment de même pour l'accès aux services par les usagers : « Tous subirent de grands désagréments à cette occasion, et le peuple peinait et souffrait, en raison des distances ».

Dans ces conditions, quatre facteurs se conjuguèrent pour paralyser l'appareil administratif : a) la destruction physique des immeubles et des archives ; b) la difficulté pour trouver de nouvelles installations ; c) la dispersion des installations provisoires ; d) les énormes difficultés d'accès aux locaux. Il était donc urgent de procéder à la concentration de ces services dans un seul espace et de mettre la reconstruction de la ville à l'ordre du jour.

Ces difficultés s'étendaient aux ministres et aux officiers, qui habitaient à proximité des tribunaux, dans la partie de la ville la plus affectée par le séisme, et qui avaient donc tout perdu dans la tragédie : biens, meubles, vêtements, chevaux et carrosses. Les tribunaux ne pouvant plus assurer le paiement des salaires, en raison de la destruction des coffres et des archives, les tâches routinières étaient devenues extrêmement lourdes pour ces officiers, qui ne jouissaient plus de la dignité en temps normal associée à leur charge. Durant une longue période, ministres, greffiers et officiers se virent contraints de se rendre au travail vêtus des rares effets qui leur restaient, sans robes ni habits d'apparat et aux prises avec d'énormes difficultés pour se déplacer, difficultés aggravées par l'état déplorable de la voirie. Les séances des tribunaux et des conseils se tenaient donc dans des conditions peu adéquates. Ce n'est qu'à la fin de l'année

1757 que quelques ministres purent se présenter à nouveau vêtus de leurs « robes, manteaux [...] et habits de cérémonie »³⁴⁸.

Au milieu de cette désorganisation, on peut comprendre que les premières tâches aient été la réorganisation des archives et la résolution des problèmes financiers. On procéda, dans la mesure du possible, à la vérification des livres non endommagés et à la collecte des documents qui se trouvaient chez les greffiers et les officiers. On fit de même pour les ressources financières, puisque les coffres des différents bureaux n'avaient pas résisté à l'incendie. L'intensification du contrôle des comptes publics contraignit même à des mesures exceptionnelles : le *Conselho da Fazenda* décida d'examiner la situation financière des circonscriptions de la cour, de l'Estremadura et de l'Algarve, en ayant recours à des trésoriers et à des surintendants extraordinaires (22 mars 1756). Mais ces mesures ne semblent pas avoir été suffisantes : trois ans plus tard, le 14 juillet 1759, fut créée l'*Inspecção das Contas da Real Fazenda*, Inspection des Comptes des Finances Royales, dans le dessein de procéder au calcul des sommes à attribuer aux différents bureaux des finances, au moyen d'une série de sources indirectes. Le *Conselho da Fazenda* et ses procureurs se virent investis d'une juridiction extraordinaire pour « empêcher toute fraude et subterfuge » et pour dresser des procès-verbaux sommaires et sans appel.

La désorganisation s'étendit également à la résidence royale improvisée, construite en bois et située à Ajuda. Alors même que le palais de Mafra³⁴⁹, dont la construction avait été entreprise pendant le règne précédent, aurait pu recevoir la famille royale, 15 ans après le séisme, le roi continuait d'habiter dans la

³⁴⁸ Voir l'« Aviso para nos Tribunaes apparecerem os Ministros, e Officiaes com os seus vestidos de cerimonia », 22 octobre 1756, António Delgado da SILVA, *Supplemento á Collecção de Legislação Portuguesa*, Lisbonne, Tipografia Luiz Correa da Cunha, 1860, p. 418.

³⁴⁹ Voir l'*Aviso* du 6 novembre 1755, A. Delgado da SILVA, *op. cit.*, p. 359.

« Baraque Royale » d'Ajuda. Le projet d'un nouveau palais dans le quartier du Rato n'eut pas de suite.

Pour remettre un peu d'ordre dans la « Baraque Royale » et veiller à « l'indispensable dignité du Palais », l'huissier royal reçut des instructions pour surveiller et régler le mouvement des personnes, garantir la sécurité du roi et préserver les espaces symboliques des différentes chambres. Furent définies ensuite les règles d'accès aux espaces privés, tels que l'antichambre royale, avec des interdictions concernant la circulation d'armes (épées, couteaux de chasse) et de personnes (extérieures à la noblesse et aux militaires connus). La circulation dans la première antichambre était réservée aux gentilshommes (*fidalgos*, *fidalgos escudeiros* et *fidalgos cavaleiros*), aux ministres de l'Église en habit, aux ministres portant la robe des tribunaux, aux militaires ayant au moins le grade de colonel.

Les nouvelles règles d'accès à la chambre du roi avaient été établies à partir du constat suivant :

Le sans-gêne avec lequel, depuis le tremblement de terre et le repli provisoire dans les « Baraques » qui s'est ensuivi, bon nombre de ceux qui servent au Palais, dans leurs différents offices, depuis les subalternes jusqu'aux artisans eux-mêmes, y compris lorsqu'ils ne sont pas en service, pénètrent en connaissance de cause et d'un pas franc dans le couloir privé de la salle des huissiers qui donne accès aux appartements et aux cabinets les plus intimes de Sa Majesté le Roi, et ce non seulement les jours d'audience publique mais à tout moment, n'importe quel jour de l'année, profanant de la sorte [...] les plus intimes sanctuaires de Son Altesse, avec une désinvolture dont nul ne s'aviserait de faire preuve dans aucune demeure particulière de gens distingués, et vulgarisant l'un des plus

grands honneurs que les monarques réservent d'ordinaire aux gens qu'ils jugent dignes de leur estime et de leur confiance, suscita une indignation aussi grande que légitime³⁵⁰.

Désormais, les huissiers n'autorisaient à franchir la porte du couloir de la chambre du Roi que les personnes suivantes : gentilshommes du roi, princes, ministres d'État et du Cabinet, valets de la garde-robe, médecins et chirurgiens de la chambre, confesseurs, garde-meubles, balayeurs ou gens appelés à effectuer des travaux et ayant une « activité régulière à l'intérieur de la chambre ».

Comme on peut aisément le voir, le Palais d'Ajuda était bien l'expression d'un espace politique désarticulé, ne réunissant pas les conditions nécessaires à la reconstruction de la vie de cour ou pour se constituer comme centre du gouvernement. La ruine du Palais Royal et la persistance dans le temps de solutions provisoires, contribuèrent elles aussi à déplacer le centre de l'activité politique de la résidence royale vers les bureaux des secrétaires d'État³⁵¹.

³⁵⁰ « *Havendo cauzado grande e justo escândalo a devacidação com que depois do Terramoto, e da mesma habitação subsidiária das Barracas, grande parte das Pessoas que servem no Paço nos seus diferentes ministerios, subalternos, e até os mesmos Artífices de obras manuais ainda quando se não achão em actual serviço, entrão deliberada e francamente pelo corredor particular da Salla dos Porteiros que della dá entrada aos apartamentos e gabinetes mais íntimos da assistência d'El Rey nosso Senhor, e isto não só publicamente nos dias de Audiência, mas também igualmente em todos e quaisquer dias do ano, profanando assim [...] os mais íntimos sanctuarios da Magestade, com huma relaxação, que em qualquer caza particular das Pessoas destintas se não atreve alguém a imprehender; e vulgarizando desta sorte huma das mayores honras que os Monarcas costumão fazer às Pessoas de sua mayor estimação e confiança* ». (Aviso de 3 de março de 1770, Arquivo Nacional da Torre do Tombo, Manuscrito da Livraria, n° 1140, fls. 469-473).

³⁵¹ Quelques récits d'étrangers produits à l'époque nous donnent un aperçu de cette atmosphère et fournissent des détails sur le quotidien de la cour et de l'activité politique. Voir, pour les plus importants, José GORANI, *Portugal. A Corte e o País nos Anos de 1765 a 1766*, Lisbonne, Ática, 1945 ; Arthur William COSTIGAN, *Cartas sobre a Sociedade e os Costumes de Portugal (1778-1779)*, Lisbonne, Lisóptima, 1989 ; Charles DELON et alii, *Portugal nos séculos XVII e XVIII, Quatro Testemunhos*, Lisbonne, Lisóptima, 1989.

Les directions d'un gouvernement informel

Face aux énormes difficultés provoquées par le tremblement de terre la sécurité des personnes et des biens, l'approvisionnement en vivres, les questions de santé publique, le traitement des malades et la reprise de la normalité administrative un noyau informel de gouvernement se constitua. Il était formé par différentes personnalités et dirigé par Sebastião José de Carvalho e Melo, secrétaire d'État des Affaires Étrangères et de la Guerre. Le pragmatisme appelé par la situation exceptionnelle fut à l'origine de ce gouvernement *ad hoc* (voir tableau I).

TABLEAU I

La Constitution du gouvernement informel³⁵²

(1755-1756)

Nom	Charge
Sebastião José de Carvalho e Melo	Secrétaire d'État des Affaires Étrangères et de la Guerre (Affaires du Royaume à partir d'août 1756).
Duc de Lafões	<i>Regedor das Justiças</i> , président de la <i>Casa da Suplicação</i> .
Marquis de Marialva	Général de l'armée de la province de l'Estremadura.
Marquis de Tancos	Général de l'armée de la province de l'Alentejo.
D. José Manuel da Câmara	Cardinal patriarche de Lisbonne.
Marquis d'Alorna	Intendant de la Maison Royale.
Comte de Castelo Melhor	<i>Reposteiro-mor</i> , chambellan de la Maison Royale.
Vicomte de Vila Nova de Cerveira	Général.
Nuno da Silva Teles	Inquisiteur Général.
Paulo de Carvalho e Mendonça	Monseigneur, évêque de l'Église patriarcale
Marquis d'Alegrete	Grand veneur.
José de Seabra da Silva	<i>Desembargador</i> , juge de la <i>Casa da Suplicação</i> .
Comte de Resende	Gouverneur militaire de Lisbonne.
Lucas Seabra e Silva	<i>Desembargador do Paço</i> , juge du Palais, membre du Conseil du roi
Manuel Gomes de Carvalho	Grand chancelier.
Pedro Gonçalves Cordeiro Pereira	<i>Desembargador Agravista</i> , juge d'appel de la <i>Casa da Suplicação</i> .
D. Luís da Cunha	Secrétaire d'État des Affaires Étrangères et de la Guerre (à partir de mai 1756 ; remplace Carvalho e Melo).
Comte de S. Lourenço	Porte-étendard royal.
Comte d'Oriola	Président du conseil municipal de la ville de Lisbonne

³⁵² Selon les informations extraites des lois, du *Diário dos Successos de Lisboa, Desde o Terremoto até o extermínio dos Jesuitas*, Lisbonne, Ofic. de Francisco Borges de Sousa, 1758, et des *Memorias das Principaes Providências, que se derão no Terremoto, que padeceo a Corte de Lisboa no anno de 1755...*, por Amador Patrício de Lisboa, Lisbonne, s. n., 1758.

Observons à présent quelques-unes des missions concrètes confiées aux différentes composantes du gouvernement. Le jour même de la tragédie, la *Casa da Suplicação* prit en charge le gouvernement de la ville, en raison de l'effondrement de l'administration municipale. Le tribunal était dirigé par le duc de Lafões, auquel incombait la coordination des ministres qui veillaient aux opérations de lutte contre le crime dans les douze quartiers de la ville, au regroupement des vagabonds et des mendiants, ainsi qu'au déblaiement des rues.

Le cardinal patriarche³⁵³ était chargé de l'enterrement des morts, de la coordination du travail des communautés religieuses et des services religieux. Le marquis de Marialva assurait la protection civile des gens sans-logis et la défense des côtes, avec l'appui des gouverneurs des forteresses de l'entrée du port de Lisbonne. Il fit déplacer à Lisbonne les régiments militaires de Setúbal, Cascais, Peniche, Évora, Elvas et Olivença. Avec la collaboration des magistrats Lucas de Seabra da Silva et Manuel Gomes de Carvalho, il organisa la mise à l'abri et le transfert des religieuses vers leurs domiciles, vers des couvents en province ou vers des bâtiments provisoires. Le marquis de Tancos était en charge de la protection civile et devait assurer l'approvisionnement de la ville. Le marquis d'Alegrete coordonnait les opérations de distribution de vivres à la population, avec l'aide des officiers municipaux. Le juge José de Seabra da Silva fut chargé de rendre la voirie praticable et de tenir des moyens de transport à disposition. De leur côté, le marquis d'Alorna, le comte de Castelo Melhor, le vicomte de Vila Nova de Cerveira, l'Inquisiteur général et Monseigneur, évêque de l'Église patriarcale, Paulo de Carvalho e Mendonça, frère de Sebastião José de Carvalho e Melo s'occupaient de réunir du blé dans les districts de Santarém, Portimão,

³⁵³ Ce titre, associé au cardinalat, avait été obtenu de Rome par le roi D. João V en 1716. Il résulte de l'élévation de la chapelle royale au rang de basilique patriarcale.

Alenquer, Mafra, Cascais, Sintra et Oeiras. Le grand veneur, Fernão Teles da Silva, avait la responsabilité de l'assistance aux malades.

Dans les premiers temps, ce cabinet informel semble avoir fonctionné sans grands conflits, en dépit du malaise que suscitait, chez certains de ses membres, et tout spécialement parmi ceux de la noblesse, l'importance croissante du secrétaire d'État des Affaires Étrangères. De fait, en l'absence, pour cause de maladie, de Pedro da Mota e Silva, Carvalho e Melo devint l'agent privilégié de la communication avec le roi. Par le moyen des ordres qu'il expédiait aux autres membres du bureau, et en particulier au duc de Lafões, le ministre court-circuitait leur autorité et leur capacité de collaboration. Une résistance organisée se manifesta dès le milieu de l'année 1756, lorsqu'une conspiration de palais visant à écarter Carvalho e Melo reçut le soutien d'un groupe nombreux de nobles. Le décret du 17 août 1756 montre la gravité de la situation : une enquête permanente sur ce qui s'était produit fut ouverte, partout à Lisbonne et dans le royaume ; elle était assortie d'une récompense de vingt mille cruzados pour ceux qui dénonceraient les auteurs³⁵⁴ ou les complices de la conspiration.

Après cet incident, le cabinet de crise se scinda en deux factions. L'une, opposée au secrétaire d'État, incluait le duc de Lafões, le comte d'Assumar, celui de S. Lourenço, le vicomte de Vila Nova de Cerveira et le juge Manuel Gomes de Carvalho. L'autre, formée par le marquis de Tancos, Paulo de Carvalho e Mendonça et les magistrats José de Seabra da Silva et Pedro Gonçalves Cordeiro Pereira, soutenait la ligne politique du futur marquis de Pombal. La propagande politique et les stratégies de déstabilisation jouèrent un rôle fondamental dans cette lutte³⁵⁵. L'ouvrage bilingue d'António Pereira³⁵⁶, dédié au duc de Lafões, en

³⁵⁴ *Collecção das Leys, Decretos e Alvarás que comprehende o Feliz Reynado del Rey [...] D. José [...] desde o anno de 1750 até o de 1760*, Lisbonne, 1771. (1750-1760). Ci-après CLDA.

³⁵⁵ Voir A. C. ARAÚJO, *O Terramoto de 1755...*, *op. cit.*

est un exemple significatif. On y fait l'éloge de toutes les personnalités qui s'étaient distinguées durant la crise, sans que le nom de Sebastião José de Carvalho e Melo soit une seule fois mentionné. On y souligne le rôle du duc de Lafões, du duc d'Aveiro, du marquis d'Angeja, du comte d'Oriola, du comte de S. Lourenço et du fils du marquis de Marialva. On y trouve en outre des éloges du rôle joué par la noblesse et le clergé ; autant dire que l'on a affaire à tout le groupe identifié comme étant celui des opposants au ministre.

La Compagnie de Jésus, également intéressée par la chute du secrétaire d'État, jetait la confusion dans l'opinion des fidèles en imprimant les sermons eschatologiques des Pères Gabriel Malagrida³⁵⁷ et Macedo Malafaya³⁵⁸. Ces textes identifiaient avec force tremblement de terre et châtement divin, confortant le rôle de l'Église dans l'expiation des péchés et concentrant l'attention de la population sur les questions religieuses. En lançant l'idée que de nouveaux tremblements de terre devaient avoir lieu, ils semaient le trouble et contribuaient à la fuite des gens de la ville, ce qui, une fois de plus, nuisait au retour à la normalité. Cette offensive bénéficia également du soutien de certains ateliers typographiques, tels que celui de Manuel Soares, qui imprimait et diffusait cette propagande. L'émeute de Porto (1756) contre la nouvelle Compagnie de l'Agriculture et des Vignobles de l'Alto Douro, créée par Carvalho e Melo, consacrait la stratégie de diversification de l'opposition, dans le dessein de déclencher un enchaînement de faits articulés entre eux.

³⁵⁶ *Commentario Latino e Portuguez sobre o Terremoto e Incêndio de Lisboa*, Lisbonne, Officina de Miguel Rodrigues, 1756.

³⁵⁷ *Juízo da Verdadeira Causa do Terremoto, que padeceo a Corte de Lisboa, no primeiro de Novembro de 1755*, Lisbonne, Officina de Manoel Soares, 1756.

³⁵⁸ *Novo Terremoto nos Remorsos da Consciência, e Avizos da Culpa para o acerto da emenda*, Lisbonne, Officina de Manoel Soares, 1756.

Du côté du gouvernement, des initiatives³⁵⁹ furent prises pour contrer cette offensive et pour renforcer l'action du secrétaire d'État. Ce fut le cas de l'ouvrage d'Amador Patrício de Lisboa, qui mettait en avant les mesures prises pendant la crise par Carvalho e Melo, et les attribuait à l'action et à la détermination de celui-ci. L'écrasement violent et disproportionné de l'émeute de Porto donna, de son côté, à Carvalho e Melo l'occasion d'affirmer son autorité et son style d'action. L'émeute fournit également le prétexte pour lancer la campagne politique contre les jésuites, accusés de s'immiscer dans les affaires du siècle et d'appuyer l'insurrection³⁶⁰. À partir de ce conflit, il y eut fusion entre la volonté politique et l'émulation idéologique : l'affrontement était ouvert entre la culture des Lumières, rationaliste et laïque, et la culture traditionnaliste, marquée par le poids de la religion et des privilèges.

Nous pouvons donc affirmer que les événements liés au tremblement de terre furent à l'origine de la constitution d'un centre d'exercice du pouvoir fondé sur des individualités, plutôt que sur des institutions traditionnelles, emportées par le séisme. Les protagonistes du nouveau cabinet se trouvèrent engagés dans une lutte ouverte pour le commandement politique dont les règles étaient désormais dictées par la capacité d'affirmation dans l'exercice du pouvoir. Les problèmes qui se posaient au gouvernement étaient également d'une nature totalement nouvelle. La prééminence fut accordée aux aptitudes créatives et à la détermination pragmatique. Cette atmosphère renforça encore davantage l'affrontement entre traditionnalistes et modernes.

³⁵⁹ La plus importante, du point de vue de la propagande politique, fut la publication des *Memórias das Principaes Providências, que se derão no Terremoto, que padeceo a Corte de Lisboa no anno de 1755*, op. cit., parue sous le nom d'Amador Patrício de Lisboa, probablement un pseudonyme de Carvalho e Melo (voir José Hermano SARAIVA, *História de Portugal*, Lisbonne, Alfa, 1983, vol. V, p. 88).

³⁶⁰ Pour les détails sur la révolte, voir la « Sentença da Alçada, que Elrey Nosso Senhor Mandou conhecer da Rebelião succedida na cidade do Porto em 1757 (12 de Outubro de 1757) », CLDA. Le sujet a été étudié par Francisco Ribeiro da SILVA, *Absolutismo esclarecido e intervenção popular, os motins do Porto de 1757*, Lisbonne, Imprensa Nacional-Casa da Moeda, 1990.

Au moment de la première conspiration contre Carvalho e Melo, les conditions n'étaient pas encore réunies pour une réponse radicale au groupe des Grands (duc de Lafões, duc d'Aveiro, marquis de Marialva et d'Angeja, comte de S. Lourenço). La situation changea, environ deux ans plus tard, à la suite des événements qui menèrent au régicide manqué du 3 septembre 1758. La répression de la première révolte ne s'était exercée qu'à l'encontre des juges António da Costa Freire et António Freire de Andrade Encerrabodes, de l'homme d'affaires allemand Feliciano Velho Oldenberg, tous deux condamnés à l'exil en Angola, de l'avocat Teixeira de Mendonça et des religieux capucins italiens, les frères Clemente et Iluminato, mis au cachot dans la prison de Junqueira.

Entre ce premier grand moment de tension, pourtant, et l'attentat contre le roi, la principale figure de la noblesse, le duc de Lafões, fut progressivement réduit à un rôle secondaire et remplacé à la présidence de la *Casa da Suplicação* par le juge Pedro Gonçalves Cordeiro Pereira. Les juges Manuel José da Gama e Oliveira et João Caetano da Cunha Manuel, tous deux en phase avec la politique de Carvalho e Melo, assumaient désormais l'administration des quartiers de la ville.

Une autre figure importante fut écartée : le secrétaire d'État de la Marine et de l'Outre-mer, Diogo de Mendonça de Corte Real. Impliqué dans la conspiration de 1756, il fut confiné dans une de ses propriétés rurales avant d'être transféré à Marzagão³⁶¹.

Analysons maintenant quelques-unes des mesures prises pour combattre la crise, ces dernières ayant, elles aussi, entraîné une dynamique de réforme dans le domaine politique.

³⁶¹ « Decreto degradando 40 legoas para fóra da Côte o Secretario de Estado Diogo de Mendonça Corte Real », daté du 30 août 1756, A. Delgado da SILVA, *op. cit.*, p. 409-410.

Les signes du temps politique

Il est difficile d'évaluer avec précision les effets du tremblement de terre sur le tissu urbain, tant les chiffres divergent dans les récits de l'époque. Tous reconnaissent pourtant l'ampleur de la tragédie provoquée par le séisme, le raz-de-marée et l'incendie qui détruisirent pratiquement le centre de la ville. Les mois qui suivirent furent caractérisés par l'état d'exception. Toute action susceptible de troubler davantage la situation était considérée comme contraire à l'intérêt public. La conjoncture était favorable à la prise de décisions pour résoudre, avec rapidité et efficacité, les problèmes les plus urgents. Elle était également favorable au test de l'innovation et à l'identification des noyaux de résistance, de discordance ou d'opposition. En d'autres termes, le travail de protection civile et de reconstruction de la ville eut à la fois pour effet de porter le groupe politique des réformateurs et de susciter la réaction de ceux qui s'opposaient aux mesures d'exception durables.

Le bilan historiographique des conséquences politiques des mesures prises pendant les cinq années qui suivirent le tremblement de terre et de l'opposition qu'elles déclenchèrent, et qui s'est traduite par le silence, le retrait ou la résistance, n'a pas été fait. Sans avoir cette prétention, nous pouvons toutefois identifier quelques-unes des tendances principales de l'intention réformatrice ainsi que ses raisons politiques. Commençons par les problèmes touchant à la reconstruction de la ville.

Un récit de l'époque, écrit trois ans après la catastrophe, indique que la population de Lisbonne avant le tremblement de terre ne dépassait pas les trois cent mille habitants³⁶². Même si les estimations du nombre de victimes sont très

³⁶² *Relação Histórica do Terramoto de Lisboa*, 1758, BNL, (reservados), códice n° 10.736.

disparates, la même source déclare qu'on évaluait ce chiffre à vingt-cinq ou trente mille, un chiffre peut-être exagéré, est-il ajouté, si l'on ne tient compte que des victimes portugaises³⁶³. Vers 1765, dix ans après le séisme, le comte de Saint-Priest, ambassadeur français, estimait que la population de Lisbonne était d'environ cent soixante-cinq mille habitants³⁶⁴.

Pour ce qui est des immeubles, toujours selon la même source, trois mille seulement des vingt mille maisons que la ville comptait avant le désastre offraient des conditions de sécurité suffisantes pour pouvoir être habitées. Le séisme rendit donc Lisbonne méconnaissable, et ses habitants étaient hantés par l'angoisse des répliques possibles.

Après les premières mesures pour rétablir l'ordre, enterrer les morts, nettoyer les décombres, aménager les espaces et approvisionner la population, l'urgence était aux travaux de réparation des bâtiments et de reconstruction de la ville. La tâche était ardue, compte tenu de la désarticulation de l'appareil administratif, de l'état chaotique de la voirie et des immeubles, rendant difficile la délimitation des terrains et l'inventaire du droit de propriété.

Un mois après le tremblement de terre, pour empêcher la spéculation financière, demande fut faite aux officiers chargés de l'inspection des quartiers et des alentours de la ville de surveiller le prix des matériaux et le salaire des ouvriers. Pour cela, on eut recours au serment des propriétaires, des serviteurs ou des voisins. Ce fut le premier d'un cycle ininterrompu d'avis et de décrets envoyés par Carvalho e Melo au duc de Lafões.

Dans le même temps, des officiers nommés par la *Casa da Suplicação* étaient chargés de surveiller les évaluations des immeubles et de leurs différents régimes

³⁶³ *Idem.* Voir aussi António Pereira de FIGUEIREDO, *Diário dos Successos de Lisboa, desde o Terremoto até o extermínio dos Jesuítas*, op. cit.

³⁶⁴ C. DELON *et alii*, op. cit., p. 198 et 154.

de propriété, ainsi que de dresser des procès-verbaux en cas de recours au tribunal. Ils étaient les seuls responsables de sentences dont on ne pouvait faire appel. Ces évaluations visaient à adjuger les terrains pour la reconstruction des immeubles, l'alignement des rues et l'agrandissement des places, le tout étant présenté comme devant bénéficier aux propriétaires : davantage de sécurité face à de nouvelles catastrophes, meilleure circulation, valorisation de la propriété. En ce qui concerne les terrains de mainmorte, tels que chapelles ou majorats, le montant de l'adjudication serait conservé dans un dépôt royal.

Ces dispositions portaient déjà en elles l'esprit que l'on voulait imposer dans le programme de reconstruction de la ville, à savoir une marque claire d'autorité et de rationalité. La primauté de l'intérêt public devint explicite dans la priorité accordée aux travaux de reconstruction de la douane de Lisbonne et du *Terreiro do Paço*³⁶⁵.

Cette stratégie fit son chemin. Vers le milieu de l'année 1758, la principale résolution sur la reconstruction de la ville définissait, dans le détail, des règles pour les terrains et les immeubles : a) les propriétaires qui voudraient construire devraient le faire dans un délai de cinq ans ; si les terrains étaient soumis au régime du bail emphytéotique, les emphytéotes auraient priorité sur les bailleurs, s'agissant du droit de construire ; b) si les propriétaires ne pouvaient ou ne voulaient pas construire, les propriétés seraient adjugées à qui le ferait, en échange d'une somme estimée par le biais d'une évaluation arbitrale.

Les travaux commencèrent un an après, en 1759, à un moment politique significatif : la condamnation à mort des personnes impliquées dans l'attentat contre le roi était consommée, et le duc de Lafões avait perdu la direction du

³⁶⁵ *Decreto mandando proceder á obra da Alfândega de Lisboa*, du 16 janvier 1758, adressé à la Junte du Commerce, A. Delgado da SILVA, *op. cit.*, p. 487.

gouvernement de la ville au profit du juge Pedro Gonçalves Pereira et de ses assesseurs.

Le début des travaux marqua également le début de l'éradication des "baraques, ou maisons en bois" qui avaient été érigées partout dans la ville comme solution provisoire, présentaient de nombreux inconvénients et avaient été à l'origine d'abus : plaintes relatives à la promiscuité des familles et des deux sexes à l'intérieur des baraques, aux incendies fréquents, à la spéculation immobilière³⁶⁶. Les propriétaires et les locataires devaient désormais démanteler les constructions en bois et abandonner les terrains, sous peine de démolition sommaire.

La catastrophe avait provoqué de nombreux autres problèmes, dont celui de la sécurité des personnes et des biens. Leur protection avait été confiée au Conseil Municipal, à la *Casa da Suplicação* et au *Desembargo do Paço*. La vague de criminalité ayant continué, les compétences d'enquête et de jugement furent transférées à la nouvelle Intendance Générale de Police. D'autres mesures transitoires en matière de criminalité avaient été adoptées auparavant : procès-verbaux dressés aux criminels, obligation pour les oisifs de travailler à la reconstruction de la ville³⁶⁷, militarisation des rondes dans les quartiers, renforcement du pouvoir des magistrats de la couronne en matière civile ou pénale et soutien des soldats d'ordonnance au corps de garde de la ville. La plus emblématique de ces mesures fut cependant la concession de pouvoirs extraordinaires à l'officier de police de Belém pour enquêter arbitrairement sur les vols, sans limite de temps ni témoins, et pour procéder à la mise en accusation, à l'arrestation et à la perquisition sans procès judiciaire. Cette mesure anticipait sur l'adoption du modèle de l'intendance, un modèle que le

³⁶⁶ Décret du 8 novembre 1760, CLDA (1750-1760).

³⁶⁷ « Aviso para que o Desembargo do Paço não consulte perdão a Réos condemnados a trabalharem nas Obras Publicas de Lisboa », 20 juillet 1758, CLDA (1750-1760).

tribunal du *Desembargo do Paço* contestait fortement, la conséquence étant en effet que la juridiction litigieuse ne serait plus soumise au contrôle des tribunaux.

La perte de nombreuses richesses fut un autre grand problème qui multiplia les préjudices et contribua à aggraver la situation financière. Dans *Portugal Aflito e Conturbado*, que nous suivons, on peut lire :

Il n'est pas aisé d'estimer la valeur des immeubles durant le règne de D. Pedro II ; la découverte des Mines d'Or avait provoqué, au Portugal, une prolifération d'édifices fort luxueux. Chaque Palais était un trésor particulier tant par les peintures et les tapisseries que par les autres biens précieux qu'il renfermait, en sorte que l'on a quelque peine à procéder avec prudence à l'évaluation d'une perte qui ne saurait être qu'immense. À cela s'ajoutent tous les bijoux, les pierres précieuses et les pièces d'argenterie travaillées appartenant aussi bien à la Couronne qu'aux Églises et aux particuliers. On obtient ainsi une somme qui dépasse l'imagination, car la cour de Lisbonne était la plus riche d'Europe en pierres précieuses, et tout a disparu à l'exception de celles que portait ce jour-là la famille royale ; les deux rues où étaient installés les plus riches des orfèvres et des lapidaires furent les plus affectées par le tremblement de terre et par l'incendie³⁶⁸.

³⁶⁸ « Não é fácil de regular o valor dos imóveis do reinado de D. Pedro II e [sabemos que depois] do descobrimento das Minas de Ouro se tinha introduzido em Portugal hum grande luxo de imóveis de sorte que cada Palácio hera hum thesoiro particular tanto em pinturas e tapesarias como em outros efeitos preciosos e assim [não é fácil] prodentemente discorrer-se quão imença seria esta perda. Acrescenta-se a esta parte todas as das jóias pedrarias e prata lavrada assim da coroa como de particulares, Igrejas e particulares e se achará huma soma que excede toda a imaginação pois sobre ser a corte de Lisboa a mais rica da Europa em pedras preciosas tem perecido toda a exceção das que naquela ora levarão as pessoas

De surcroît, l'insolvabilité provoquée par des faillites, vraies ou fausses, créait un dense réseau de complicités qui aggravait le climat généralisé de méfiance, ajoutant encore du désordre à la situation. C'est dans ce contexte que fut créée une junte, formée par des magistrats de différents tribunaux, pour contrôler et surveiller les activités économiques et financières.

Une autre difficulté tenait à la disparition des registres notariaux et, par conséquent, des titres, comptes et charges de tous les majorats et fondations de Lisbonne, les plus importants du royaume. La solution trouvée fut la reconstitution des titres par le biais de copies à partir d'autres sources, quand cela était possible, ou par recours au serment de l'intéressé ou de témoins³⁶⁹.

On peut donc conclure que l'état d'exception provoqué par le grand séisme permit des pratiques d'innovation sur le plan politique et administratif. J'en soulignerai deux. L'une concerne la sécurité des personnes et des biens, stimulant l'implantation d'une nouvelle forme de "police". Elle fut à l'origine de nombreux conflits et aussi de la création de l'Intendance Générale de Police. Ce nouvel organisme, dépendant du secrétaire d'État du Royaume, s'arrogea des pouvoirs exceptionnels, aux dépens des compétences des tribunaux et des magistratures traditionnelles. On trouve une autre forme d'innovation politique dans les mesures volontaristes pour atténuer le chaos financier. Celles-ci seraient à l'origine de l'*Erário Régio*, Trésor Royal (1761), un organisme également fondé sur le modèle de l'intendance, qui révolutionna toute la structure organique des finances royales, occasionnant une perte de l'influence du *Conselho da Fazenda*.

reais; as duas ruas onde vivião os mais ricos ourives e lavradores de diamante, forao as que mais sofrerão o terramoto e incêndio ».

³⁶⁹ « Provisão ácerca dos Cartorios da Provedoria dos Orfãos, e Capellas da Cidade de Lisboa, queimados pelo incendio, que seguio ao Terremoto do 1º de Novembro de 1755 », 13 mai 1756, A. Delgado da SILVA, *op. cit.*, p. 389-390.

Les chemins de la centralisation

L'échec du régicide

Pourquoi l'attentat contre D. José eut-il lieu ? Et dans quel but ? Les réponses à ces questions donnent du sens politique aux objectifs du régicide. On peut émettre trois hypothèses. Deux d'entre elles penchent en faveur d'une conspiration, en rapport avec des luttes de palais ; la troisième met en avant les aspects idéologiques et souligne les enjeux du jeu politique et de la lutte pour le pouvoir, en même temps qu'elle s'interroge sur la conception même du pouvoir.

S'agissant des deux premières hypothèses, deux incidents liés à la vie de la cour sont généralement invoqués. L'un est en rapport avec la maison noble de Távora, dirigée par D. Francisco de Assis, troisième marquis du nom, vice-roi de l'Inde. Son fils aîné, D. Luís Bernardo de Távora, époux de D. Maria Teresa, était parti le rejoindre en Inde en 1750. Restée à Lisbonne, la jeune marquise aurait eu des relations amoureuses avec le roi, en compagnie duquel elle aurait passé la nuit même de l'attentat. Le déshonneur pour la maison des Távora était d'autant plus grand que le vieux marquis n'avait pas reçu le titre de duc ni les honneurs qu'il était en droit d'attendre après son service comme vice-roi et gouverneur militaire de l'Inde. Le deuxième incident est lié aux rumeurs persistantes sur les intentions politiques du duc d'Aveiro, D. José de Mascarenhas, y compris celle d'accéder à la couronne. On peut toutefois opposer deux objections à ces deux arguments : d'un côté, les relations amoureuses du roi, connues et commentées à la cour, semblaient profiter à la famille Távora ; les nominations aux hautes charges du gouvernement de l'Inde avaient probablement quelque rapport avec cette complicité. Et quant au duc d'Aveiro, personnage présomptueux aux dires de récits de l'époque, ses prétentions à la couronne n'auraient pas manqué d'être évoquées par le tribunal dans le cours du procès. Or, l'interrogatoire ne fait jamais rien apparaître de tel. L'essentiel de

l'enquête se concentre sur l'attentat et sur les personnes qui s'y trouvaient mêlées.

En réalité, l'attentat visait l'élimination physique du roi et, par voie de conséquence, l'éloignement du ministre Carvalho e Melo. Quelques-unes des personnes impliquées dans la conspiration auraient même prévu la formation d'une junte dans laquelle elles auraient un rôle de premier plan. Cependant, la succession au trône serait en tout état de cause assurée par le frère du roi, D. Pedro II, ou par la princesse du Brésil, D. Maria, qui était l'héritière légitime et devait effectivement devenir reine après le décès de D. José. Ces membres de la famille royale, ainsi que d'autres figures de la haute noblesse, menaient d'ailleurs, au palais de Queluz, une vie de cour alternative à celle du palais royal, reprenant en cela certaines habitudes de la cour de D. João V. Ni le roi ni son ministre n'étaient invités dans cet espace politique. Quoiqu'il pût être lié à un sentiment d'aversion, l'attentat avait pour principal but de rendre le pouvoir à la vieille noblesse. C'est pour cette raison que, du jour de l'ouverture de l'enquête, le 3 septembre 1758, jusqu'à celui de l'exécution de la peine, le 19 janvier 1759, Carvalho e Melo défendit à outrance son projet politique et son maintien au gouvernement. On en veut pour preuve la succession vertigineuse des événements entre ces deux moments.

Tout d'abord, le secrétaire d'État imposa un secret absolu sur l'événement. Tout au plus laissa-t-on entendre dans un décret que, le roi étant malade, la reine assumerait la régence à compter du 7 septembre 1758³⁷⁰. Notons au passage que l'on ordonna d'accorder aux copies de ce décret, signées par le ministre, la même autorité qu'à l'original. Les rumeurs qui circulaient à la cour impliquaient des membres de la maison Távora dans l'attentat. Le soupçon aurait été instillé par le duc d'Aveiro avant même que l'on eût d'autres indices concernant le

³⁷⁰ A. Delgado da SILVA, *op. cit.*, p. 566-567.

crime. Il aurait été porté à la connaissance du roi par sa maîtresse. Les soupçons gagnèrent en intensité quelques semaines plus tard, lorsque des lettres à destination du Brésil furent interceptées. Elles étaient écrites par le père Malagrida, des membres de la maison Távora et le duc d'Aveiro.

La nouvelle de l'attentat ne devint publique qu'avec le décret du 9 décembre 1758. On y encourageait la délation par la promesse de récompenses exceptionnelles : les roturiers seraient anoblis ; les dénonciateurs issus de la noblesse seraient élevés au rang de *Moço Fidalgo* écuyer et de chevalier, avec les pensions afférentes ; les gentilshommes recevraient le titre de vicomte ou de comte, selon leur rang ; enfin, les membres de la noblesse titrée seraient promus à un rang supérieur³⁷¹.

Quelques jours après, le 13 décembre, un arrêté royal interdit à Estevão de Carvalho, juge de la *Casa da Suplicação*, la sortie de Lisbonne sans autorisation préalable. Des opérations de recherche et d'arrestation étaient clairement en cours. Le même jour, on institua un tribunal extraordinaire, la *Junta da Inconfidência*, pour juger l'affaire. Il était présidé par un homme qui avait la confiance absolue de Sebastião José de Carvalho e Melo, Pedro Gonçalves Cordeiro Pereira. Les arrestations commencèrent aussitôt : le marquis de Távora, deux de ses fils et deux de ses frères, le marquis d'Alorna, le duc d'Aveiro et les gendres du comte d'Atouguia furent emprisonnés. Parallèlement, les couvents des jésuites, à Lisbonne, furent encerclés. On ordonna aux églises du royaume de célébrer un *Te Deum* en action de grâces pour le salut du roi. Pour empêcher des représailles, la jeune marquise de Távora, D. Maria Teresa, fut mise à l'abri dans un couvent.

Les interrogatoires du tribunal commencèrent le 24 décembre ; le 12 janvier 1759, la sentence fut prononcée. Le lendemain, fut publiée une liste des

³⁷¹ A. Delgado da SILVA, *op. cit.*, p. 589-591.

condamnés, parmi lesquels se trouvaient le marquis et la marquise de Távora, leur fils, le comte d'Atouguia et le duc d'Aveiro. L'exécution publique, d'une violence inouïe, eut lieu sur le quai de Belém où un échafaud avait été dressé pour la circonstance.

L'exécution des personnes fut suivie de la destruction économique des maisons nobles inculpées, ainsi que de l'effacement de leur mémoire. Tous les biens administrés par les condamnés furent incorporés dans les finances royales. Manuel da Maia, directeur des archives de la Torre do Tombo, reçut l'ordre d'annuler tous les titres et donations concernant des biens de la couronne possédés ou administrés par les condamnés.

Une action exemplaire du pouvoir royal était ainsi consommée. S'affirmait en même temps le pouvoir du secrétaire d'État qui, à l'issue de ces événements, recevait le titre de comte d'Oeiras (le 6 juin 1759). Le mois suivant, son frère, Francisco Xavier de Mendonça Furtado, le rejoignait au gouvernement.

L'expulsion des jésuites

S'il est vrai que l'expulsion des jésuites s'inscrit dans le programme d'affirmation des pouvoirs de la couronne et dans le contexte de la lutte politique menée par celle-ci contre les pouvoirs rivaux de la noblesse et du clergé, le temps et les modalités de l'action résultent de la situation créée par le tremblement de terre. Confrontés à la politique menée par le gouvernement du roi au Brésil, les pères jésuites trouvèrent dans la catastrophe une occasion opportune d'affronter le pouvoir royal et utilisèrent l'invocation du châtement divin comme arme politique pour justifier le grand séisme et prophétiser de nouveaux cataclysmes.

Ce dessein religieux était manifestement un dessein politique. En cette période socialement troublée, il s'agissait de déplacer l'axe de l'autorité royale

vers le pouvoir religieux, le seul qui se présentait comme capable d'empêcher de nouveaux malheurs. Par cette stratégie, les jésuites ambitionnaient de conserver, voire de renforcer, le prestige qu'ils détenaient encore dans les cercles du pouvoir. Ils le firent par le biais de sermons, de prophéties, de livres, de contacts avec les fidèles, d'intrigues de palais. À un moment particulièrement sensible, lors du premier anniversaire de la catastrophe, les jésuites annoncèrent un nouveau séisme, plus violent encore, entraînant ainsi une fuite de la population vers la campagne et des mesures sévères de la part du gouvernement pour contenir cette désertion³⁷².

En agissant ainsi, les jésuites prêtaient le flanc à toutes sortes d'accusations, vraies ou fausses, qui servaient les desseins de la politique régaliennne. Les difficultés économiques et sociales, la conspiration contre Sebastião José de Carvalho e Melo, les émeutes de Porto et l'attentat contre le roi constituèrent autant de prétextes. Tout porte cependant à croire que l'offensive royale n'aurait certainement pas eu la même intensité sans le séisme. Pendant le règne de D. João V, des conflits avec le Saint-Siège avaient également conduit à l'interruption de relations diplomatiques entre Lisbonne et Rome, mais cela n'avait eu que peu de conséquences sur les relations de la monarchie avec le clergé à l'intérieur du royaume. La politique du roi eut des effets bien plus profonds sur la dépendance de l'Église envers le pouvoir royal : le rétablissement de l'institution du *beneplicito régio*, agrément du roi relatif aux documents pontificaux – un privilège qu'avait déjà obtenu D. João V –, la censure des lettres pastorales, le contrôle des ordres religieux, la politisation du tribunal de l'inquisition, la sécularisation de l'enseignement et la création de la *Real Mesa Censória*, un nouveau tribunal royal qui centralisait la censure préalable des ouvrages imprimés, dont il avait le monopole exclusif.

³⁷² Décret du 29 octobre 1756, A. Delgado da SILVA, *op. cit.*, p. 421.

Ce programme de combat contre la Compagnie de Jésus fut développé selon un projet bien établi, où se conjuguèrent plusieurs instruments d'action politique. Relevons, en premier lieu, la force croissante des mesures prises, instaurant l'idée d'une détermination politique inflexible (voir le tableau II) ; en deuxième lieu, la dureté de l'intimidation qui s'adressa tant aux jésuites qu'aux autres ordres religieux, suscitant la résistance ou l'obéissance au pouvoir du roi ; en troisième lieu, la conduite doctrinaire du conflit, déterminante car elle obligeait tantôt à des réponses de précaution, avec l'incrimination qui s'ensuivait, tantôt à des réponses défensives aussitôt considérées comme un manque de respect envers l'autorité royale. Que les accusations fussent ou non contestées, leur théorisation systématique avait un effet redoutable sur ceux que l'on soupçonnait ; enfin, en quatrième lieu, la stratégie de diffusion et de propagande auprès des différentes cours européennes donnait une couverture politique internationale à l'affaire, en profitant du soupçon qui entourait la Compagnie dans d'autres États.

TABLEAU II

Chronologie de l'expulsion des jésuites

Années	Événement
1751-1756	Conflits au Brésil entre les jésuites et la Compagnie du Grão Pará et Maranhão.
1755-1756	Divergences entre les jésuites et le gouvernement à propos des causes du tremblement de terre.
1757	Expulsion de la cour des confesseurs jésuites ; le pape Clément XIII nomme le cardinal Saldanha visiteur des jésuites.
1758-1759	Le cardinal Saldanha est nommé patriarche et interdit aux jésuites la sortie des couvents ; inculpation des jésuites dans le régicide.
1759	Expulsion des jésuites du Portugal et saisie des biens de la Compagnie.
1760	Expulsion du Nonce Apostolique et fermeture de l'ambassade portugaise à Rome.
1761	Mort sur le bûcher du père Malagrida.
1767	Publication de la <i>Dedução Cronológica e Analítica</i> ³⁷³ et action diplomatique en Espagne et en France pour l'extinction de la Compagnie.
1773	Dissolution de la Compagnie par le pape Clément XIV, dans le bref <i>Dominus ac Redemptor</i> .

Arrêtons-nous un instant sur ce tableau, afin d'examiner les moments les plus marquants qui furent à l'origine de l'expulsion et contribuèrent, par la suite, à l'extinction de l'Ordre.

Depuis l'année 1751, l'action du gouverneur de la capitainerie du Grão Pará et Maranhão, Francisco Xavier de Mendonça Furtado, frère de Carvalho e Melo, visait la limitation du pouvoir de la Compagnie au Brésil, sous prétexte d'immixtion dans les questions du siècle, de non-application des résolutions du traité de Madrid (1750), d'incitation à la révolte de villages indiens et de non-libération des natifs.

³⁷³ La *Déduction chronologique et analytique*, impulsée par Pombal, probablement écrite par lui, au moins en partie, et publiée en 1767, est un pamphlet dirigé contre la Compagnie de Jésus, un instrument de l'affirmation de la centralisation du pouvoir politique, contre le règne des jésuites.

Les premières mesures prises par le gouverneur avaient pour objectif d'ôter aux jésuites tout pouvoir dans la sphère de la juridiction temporelle. D'autres s'ensuivirent, sur le plan économique cette fois, pour attaquer leurs énormes sources de profit commercial. La fondation de la Compagnie Générale du Grão Pará et Maranhão (le 6 juin 1755), qui obtint le monopole de la navigation et du commerce avec l'Afrique, principale source du commerce d'esclaves en direction du Brésil, porta un coup très sévère aux privilèges de l'Ordre. Les jésuites appuyèrent fortement la contestation de cette initiative, par l'intermédiaire du procureur des missions, Bento da Fonseca, ce qui valut à celui-ci et à d'autres contestataires la prison et l'exil³⁷⁴.

Le retour du gouverneur au royaume, afin de participer au gouvernement, et le rôle assumé par les prédicateurs jésuites au moment du tremblement de terre ne firent qu'aggraver le conflit. Le comte d'Oeiras engagea alors une double offensive contre la Compagnie de Jésus, l'une sur le plan domestique, l'autre sur le plan international.

Au plan interne, la réponse commença de façon surprenante, par l'expulsion des confesseurs jésuites de la cour, ces derniers se voyant ainsi déchus du privilège religieux dont ils bénéficiaient auprès de la famille royale (septembre 1757). On interdit l'accès au palais royal à tous les pères jésuites. Dans le même temps, le ministre portugais à Rome recevait l'ordre d'informer le pape Benoît XIV des désordres fomentés par des membres de la Compagnie au Portugal et au Brésil³⁷⁵.

L'année suivante, cette politique d'affrontement connut de nouveaux développements lorsque, le 10 février, le même ambassadeur reçut de nouvelles

³⁷⁴ Voir Joaquim Veríssimo SERRÃO, *História de Portugal*, vol. VI, Lisbonne, éd. Verbo, 1982, p. 48-54.

³⁷⁵ *Instruções ao Ministro em Roma sobre as desordens commettidas pelos Jesuitas nestes Reinos e no Brasil*, 8 octobre 1757, A. Delgado da SILVA, *op. cit.*, p. 471.

instructions de Lisbonne pour informer le pape des « crimes des jésuites ». Ces crimes étaient divisés en quatre catégories : a) viol des décisions du roi ; b) publication de calomnies et injures contre les ministres du roi ; c) publication de prophéties qui effrayaient le peuple ; d) cupidité, cruauté et abus de pouvoir.

Pour répondre à ces exigences, le souverain pontife nomma le cardinal Francisco de Saldanha réformateur de la Compagnie de Jésus³⁷⁶. Après une première évaluation, le cardinal élaborait un rapport très critique, où il soulignait l'immixtion des jésuites dans les questions du siècle et leur fort intérêt pour les activités marchandes, faisant de la « Maison de leur Père Éternel un bureau d'affaires et un antre de larrons »³⁷⁷. En vertu de ces accusations, il décida de leur interdire toute activité commerciale, tandis que le cardinal patriarche de Lisbonne leur interdisait la prédication et la confession dans le diocèse³⁷⁸.

Jugeant ces mesures disproportionnées et injustes, et les accusations injurieuses, le général des jésuites prit la défense de sa congrégation dans une lettre adressée au pape. Il demanda la suspension des interdictions. C'est alors qu'intervint l'attentat contre le roi, dans lequel les jésuites furent impliqués, sur le plan moral et sur le plan des faits. L'escalade de la violence était inévitable. Dès la condamnation des accusés de la tentative de régicide, les biens des jésuites furent confisqués³⁷⁹. Le procureur du fisc, Manuel José da Gama e Oliveira, l'un des hommes forts du gouvernement de la ville après l'éloignement du duc de Lafões, fut nommé juge et chargé d'instruire toutes les causes, en

³⁷⁶ *Breve de S. Santidade nomeando o Cardeal Patriarcha Visitador Apostolico, e Reformador dos Clerigos Regulares da Companhia de Jesus*, 1^{er} avril 1758, A. Delgado da SILVA, *op. cit.*, p. 509.

³⁷⁷ *Letras do Cardeal Patriarcha de Lisboa, Reformador da Ordem da Companhia de Jesus, acerca da mesma*, 15 mai 1758, A. Delgado da SILVA, *op. cit.*, p. 542-543.

³⁷⁸ *Decreto do Cardeal Patriarcha suspendendo os P. P. da Companhia de Jesus de pregar, e confessar*, 7 juin 1758, A. Delgado da SILVA, *op. cit.*, p. 552.

³⁷⁹ *Carta Regia ao Regedor da Casa da Supplicação, e Governador das Justiças do Porto, ordenando o sequestro nos bens dos Jesuitas*, 19 janvier 1759, A. Delgado da SILVA, *op. cit.*, p. 606-607.

cours ou à venir, contre l'Ordre³⁸⁰. Une lettre royale adressée à tous les prélats diocésains du royaume et accusant la Compagnie de Jésus d'être le « chef principal des très atroces crimes de lèse-majesté du premier chef, de haute trahison et de parricide », fit connaître publiquement les décisions prises.

Une fois de plus, on informa le Saint-Siège. Face à la gravité des crimes, une autorisation spéciale fut requise pour que le tribunal de la *Mesa da Consciência e Ordens* enquête et punisse tout religieux impliqué dans la conjuration. Bien qu'il eût accédé à ce que cette juridiction royale fût exceptionnelle, et ne s'appliqua qu'aux seuls jésuites, le pape finit par l'accepter sans réserve, renonçant même à sa prérogative de nomination de l'évêque qui devait présider le tribunal³⁸¹. Malgré cela, toutes les propositions de Rome furent rejetées par la couronne portugaise.

Il était désormais clair que l'expulsion était imminente. Elle eut lieu le 3 septembre 1759, un an, jour pour jour, après l'attentat³⁸². D'autres épisodes contribuèrent à renforcer l'autorité royale. Après l'expulsion, l'évêque de Coimbra publia une pastorale contre la philosophie française des Lumières, que le ministre du royaume interpréta comme un défi à l'autorité de la toute récente Mesa Censória. Le prélat fut accusé de crime de lèse-majesté, privé de la dignité épiscopale et arrêté. Le père Gabriel Malagrida, qui était emprisonné depuis l'attentat, fut condamné pour blasphème et supplicié sur le bûcher, le 21 septembre 1761, par le tribunal de l'inquisition, un tribunal désormais contrôlé par Paulo de Carvalho e Mendonça, le frère du puissant ministre³⁸³.

³⁸⁰ Du 12 mars 1759, A. Delgado da SILVA, *op. cit.*, p. 613.

³⁸¹ Le 18 juin 1759 est la date de l'extinction des écoles des jésuites, avec remplacement des manuels scolaires et des professeurs.

³⁸² CLDA (1750-1760).

³⁸³ Sur les fondements de la sentence de Malagrida, voir *Sententia Lusitana Inquisitionis Adversus Gabrielem Malagridam. Ejus que errores. De Lusitano in Latinum versa, Olisipone, 1762*, Academia das Ciências de Lisboa, manuscrito azul n° 572.

Une fois remportée la lutte à l'intérieur du pays contre les jésuites, le gouvernement intensifia l'offensive diplomatique, ouvrant une phase d'internationalisation du conflit. Vers le milieu de l'année 1760, on ordonna au nonce en poste à Lisbonne, le cardinal Acciaiuoli, de quitter le Portugal. À Rome, l'ambassadeur portugais invoqua, pour justifier cette expulsion, un prétexte de cérémoniel. Les fonctionnaires de l'ambassade portugaise reçurent l'ordre de quitter la curie romaine avant la fin du mois de septembre³⁸⁴. De leur côté, tous les fonctionnaires du Saint-Siège dans le royaume reçurent ordre d'expulsion.

Cette offensive internationale devait connaître une nouvelle phase avec la publication de l'ouvrage *Dedução Cronológica e Analítica* (1767), dont l'objectif fondamental était la dénonciation de la Compagnie de Jésus en tant que responsable du retard économique du Portugal, la glorification de l'œuvre du comte d'Oeiras et le renforcement des arguments pour justifier l'extinction de l'Ordre. Ce fut un travail de marketing politique soutenu et bien organisé, un moyen de pression sur d'autres cours européennes, en particulier celles du Sud (Espagne, France et Italie), pour qu'elles adoptent des mesures similaires. Dans une lettre envoyée de Turin le 26 décembre 1767, Henrique de Menezes faisait état auprès du comte d'Oeiras de la distribution des exemplaires du livre, en ajoutant que l'ouvrage « a reçu un accueil retentissant et que tous souhaitent le lire »³⁸⁵. Simultanément, il envoyait au ministre les lettres de ses correspondants en Italie et l'informait du mémoire que le Général de la Compagnie avait présenté au pape, en le caractérisant de « remarquable par son insolence et sa sottise ».

³⁸⁴ Ce décret reproduit celui qui avait été émis pendant le règne de D. João V (5 juillet 1728).

³⁸⁵ Arquivo Nacional da Torre do Tombo, Ministério do Reino, maço n° 1000, caixa n° 1123.

La diffusion de l'ouvrage fut soigneusement préparée et accompagnée de textes faisant l'apologie du comte d'Oeiras, en portugais, en français et en italien. On y lisait que le ministre descendait des familles les plus anciennes et les plus illustres du Portugal et on y brossait son portrait physique, intellectuel et moral. S'agissant de l'aspect physique, on y trouve des considérations de cette nature : « La tête est bien proportionnée à la taille ; le visage est allongé et toutes ses parties offrent une symétrie remarquable et forment avec le tout une harmonie parfaite. De l'avis des physionomistes, ces traits annoncent une longue vie, et en effet tous ses ancêtres ont vécu un siècle au moins, pour les uns, les autres ayant poussé leur longévité au delà de ce terme ». En ce qui concerne les qualités morales, sont exaltées la « grandeur d'âme », la tranquillité devant les événements les plus effroyables, le zèle et l'ardeur au travail, le génie pénétrant, la mémoire et le sang-froid qui forcent l'admiration. L'image de l'homme d'État se construit à partir de sa réponse au tremblement de terre, de la reconstruction de Lisbonne, du combat contre la criminalité, et de la réaction à l'attentat contre le roi, mais surtout à partir de la « fameuse expulsion des jésuites », un projet politique qui « détruisit l'épouvantable monstre », jusque alors tenu pour « indomptable ». La propagande mettait également en avant les vertus familiales du comte d'Oeiras, soulignant le fait qu'il pouvait compter sur la collaboration étroite de ses frères, Francisco Xavier de Mendonça Furtado et Paulo de Mendonça Carvalho.

L'un des intellectuels portugais qui jouèrent un rôle de premier plan dans le soutien international à cette stratégie fut Luis António Verney, établi en Italie. Lorsqu'il reçut le premier volume de la *Dedução Cronológica e Analítica*, il s'empressa d'écrire à Carvalho e Melo afin de le féliciter pour le « bien-fondé des réflexions, le style nerveux et élégant », et de louer la leçon de « vraie logique » qu'il avait su administrer à l'Europe.

Parmi les autres témoignages importants sur la réception de l'ouvrage, on peut citer celui du marquis Cesare Beccaria, qui le qualifia d'« œuvre admirable, en tous points divine ». Il rendit hommage au comte d'Oeiras : « Il fallait un aussi grand héros pour libérer le monde d'une aussi horrible et jésuitique peste ». Pour l'abbé Nicolini, la publication « rehausse infiniment la gloire de S. M. et fait honneur à son ministre ». Le comte Ponce Maresciallo, ami de Beccaria, considéra le ministre portugais comme « l'Oracle du Monde ». Le comte Gio Batta Visconti, le comte Firmian, le prince Trivalsi, entre autres, réagirent favorablement au texte de la propagande pombaline.

Cette offensive diplomatique, et le soutien qu'elle obtint, produisirent enfin les effets escomptés. Le pape Clément XIV signa le décret d'extinction de la Compagnie de Jésus (1773), et, face à l'Église, les pouvoirs monarchiques se renforcèrent dans différents domaines.

Conclusion

Dans un des procès judiciaires motivés par la vague de libelles contre Pombal après la mort de D. José (1777), on dit, entre autres choses, que le marquis était « Hyperbolique, Fantastique et Extravagant », un « Don Quichotte des Ministres d'État », un authentique « Richelieu dans la vengeance et un Mazarin dans l'ambition », « Digne du Vizir d'un Prince Mahométan, Indigne du Ministre d'un Prince Chrétien ». La portée politique de ces accusations conduisit la reine Marie I^{re} à donner des ordres au tribunal pour que l'on détruisît toutes les copies du procès et que l'on arrêtât les avocats qui avaient proféré des « propositions intolérables, condamnables et même injurieuses envers la mémoire du Roi [son] Seigneur et Père »³⁸⁶. La réaction de la reine, dans les premiers jours de son

³⁸⁶ Arquivo Nacional da Torre do Tombo, Manuscritos da Livraria, n° 1103, fls 357-360.

règne, consacre d'une certaine manière l'idée que, selon l'image que la cour s'en fait, Pombal aurait gouverné en étroite collaboration avec le roi. Il y aurait ainsi une identification politique entre les deux³⁸⁷.

Pourtant, les relations entre le ministre et le roi donnèrent lieu à des thèses très disparates, dans lesquelles le roi est souvent décrit comme un être faible et incompétent, livré aux manipulations d'une figure aussi austère et déterminée que celle du ministre. On ne saura évidemment jamais sur quelles bases s'établirent les rapports entre les deux hommes. Quoi qu'il en soit, le déroulement de l'action politique du roi D. José ne saurait s'expliquer par la seule thèse d'un roi politiquement "mort", instrument de son favori. Le comte de Saint-Priest, qui séjourna au Portugal entre 1763 et 1767 comme ambassadeur de France, disait de Pombal que, « si l'on en croit la voix publique, il abuse de l'entière confiance que lui accorde le roi ». Saint-Priest reconnaissait donc qu'il fallait gagner l'amitié du ministre car « il a l'influence principale sur toutes les affaires et tout passe par sa main »³⁸⁸.

Il est très probable que, sous le poids de la catastrophe, le roi avait trouvé dans la fermeté du ministre l'inflexibilité politique qui s'accordait aux événements et aux circonstances. Toutefois, la connaissance qu'il avait acquise de la situation politique et les jeux de pouvoir visant à écarter le secrétaire d'État jouèrent certainement un rôle décisif dans le soutien qu'il accorda à celui-ci. Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance de conflits entre le ministre et le roi, même s'il paraît clair que quelques-unes des décisions prises par le roi après le séisme ne lui furent pas suggérées par le ministre ou ne recueillirent pas son accord. D'autres décisions ne relevèrent pas du secrétariat d'État du Royaume,

³⁸⁷ Une des premières prises de distance critique à l'égard la position des historiens face au marquis de Pombal fut celle de Jorge Borges de MACEDO in *A Situação Económica no Tempo de Pombal*, Lisbonne, Moraes, 1982, p. 27-31.

³⁸⁸ C. DELON *et alii*, *op. cit.*, p. 131.

comme le confirme l'analyse des procédures législatives. C'est le cas des pouvoirs exceptionnels conférés au duc de Lafões, du maintien des privilèges du duc d'Aveiro et du marquis de Marialva, de la bienveillance manifestée à l'égard des pères jésuites, ou encore de la présence dans le gouvernement du secrétaire d'État Diogo de Mendonça de Corte Real, un exemple d'opposition au pouvoir de Carvalho e Melo.

Pourtant, les circonstances du tremblement de terre changèrent la donne politique. La situation objective de l'exercice du pouvoir et les motivations subjectives des différents acteurs politiques changèrent aussi radicalement. Cet effet en entraîna un autre : la perception des actions individuelles en fonction des réalisations exigées par le moment politique. Le sens des responsabilités occupa, dans ces circonstances, une place considérable dans la lutte politique et fut à l'origine de la rupture qui se produisit à partir de la moitié de l'année 1756. Les éventuelles oscillations du roi, entre l'affirmation de l'autorité du secrétaire d'État et l'adoption d'une politique de non-hostilité face à la faction nobiliaire et religieuse, dessinèrent une politique royale plus autonome, fondée sur la confiance, la fidélité et la compétence du ministre. Pour toutes ces raisons, la tentative de régicide fragilisa gravement le camp nobiliaire et religieux et détermina la perte progressive de leur influence sur le gouvernement³⁸⁹.

³⁸⁹ Au-delà des différences idéologiques, il est bon de rappeler que le marquis de Pombal développa un impressionnant réseau de complicités autour de son projet. On raconte que, lorsqu'il apprit la mort du roi, il brûla une énorme quantité de lettres de sa bibliothèque et de deux appartements contigus – peut-être plus de dix mille selon Arthur William Costigan – écrites par des diplomates, hommes d'affaires, espions, délateurs, etc. Voir *Cartas sobre a Sociedade e os Costumes de Portugal (1778-1779)*, *op. cit.*, p. 102.